

## Réunions d'information des nouveaux maires

### **Service :DDT – Service Territorialité et Portage des Politiques (STPP)**

#### 1 – Thème traité

Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) & Contrat de Transition Écologique (CTE)

#### 2 – Textes de référence

Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV)

Instruction du Gouvernement du 16 octobre 2019 relative aux Contrats de transition écologique

#### 3 – Rappel de la problématique et développement

La transition énergétique est au cœur des enjeux de l'ensemble des politiques publiques : économie, habitat, mobilité, biodiversité, énergie..., des métropoles jusqu'aux territoires ruraux.

Les collectivités locales sont en première ligne pour agir dans le cadre de leurs domaines de compétences, mais aussi pour impulser et accompagner la dynamique locale de l'ensemble des forces vives de leur territoire.

En matière de transition écologique et énergétique et lutte contre le changement climatique, plusieurs dispositifs incitatifs ou réglementaires ont été mis en place par l'Etat

Du point de vue réglementaire, la loi TECV a rendu obligatoire l'élaboration d'un PCAET pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Le PCAET vise (L 229-26 C.envir.) à définir les objectifs stratégiques et opérationnels et le programme d'actions du territoire afin d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'ENR et de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre d'anticiper les impacts du changement climatique. 6 collectivités sont aujourd'hui engagées dans la démarche

- Les projets de PCAET ont été arrêtés et les avis État-Région signés pour la CC de Châlons en Champagne et la CA d'Épernay Coteaux et Plaine de Champagne.
- 3 projets de PCAET sont en cours d'élaboration : CU du Grand Reims, CC Vitry Champagne et Der, CC de Sézanne et du Sud-Ouest Marnais.

En parallèle dès 2014, un appel à projet « TEPCV », a permis d'accompagner des territoires exemplaires dans leur implication en matière de transition énergétique et écologique, avec des financements dédiés, qui ont permis d'accélérer la réalisation des projets. Les collectivités qui se sont engagées le plus tôt dans ces démarches ont pu répondre à l'appel à projet TEPCV en 2014 et bénéficier d'un soutien financier important. Dans la Marne, la CC Vitry, Champagne et Der, la CA de Châlons-en-Champagne, le groupement PNR Montagne de Reims-Pays d'Épernay-Ville d'Épernay et la CA Epernay Agglo Champagne, et la CU du Grand Reims ont été lauréate. Depuis fin 2014 début 2015, le programme TEPCV a ainsi soutenu ces collectivités à hauteur de 6,9 millions € de financement, pour des projets dont la plupart sont aujourd'hui réalisés.

Dans cette même ambition, le dispositif des CTE expérimenté en 2018, et plus largement déployé en 2019, a pour objectif de faire de la transition écologique un moteur du développement de l'économie locale et de dynamiques territoriales. Multi acteurs et opérationnels, ces contrats répondent aux spécificités de chaque territoire. Ils sont élaborés avec le concours de l'ensemble des acteurs locaux et visent un effet levier et déclencheur sur la mise en synergie des initiatives et investissements publics et privés. Un premier CTE a été validé le 22 janvier 2020 sur le territoire de la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der et une réflexion est à l'étude à l'échelle de la CA d'Épernay